LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT DES COLLABORATEUR·TRICE·S

LE HARCÉLOMÈTRE

MINIMUM SYNDICAL

Ta relation de travail est saine quand...

1. Les consignes données sont claires et tes collaborants sont présents/soutenants pour t'apporter de l'aide lorsque tu en as besoin (qu'il s'agisse d'un dossier du cabinet ou d'un dossier personnel)
2. On te fait confiance dans les missions qui te sont confiées et tu travailles en autonomie sur les dossiers
3. Tes avis et tes propositions sont écoutés
4. Tu as la possibilité de développer ta clientèle personnelle et de t'inscrire sur les permanences existantes au sein de ton ordre
5. On reconnait tes qualités professionnelles et le travail réalisé pour le cabinet
6. On te respecte et on se soucie de ton avenir professionnel
7. Tu es libre de l'organisation de ton temps de travail
8. Ta rétrocession d'honoraires est versée au montant convenu, sans retard et tes frais de déplacement sont remboursés lorsque tu les présentes
9. On se préoccupe de ta formation
10. Tu as librement accès aux moyens matériels et humains du cabinet (bureau, photocopieur, logiciel, secrétariat...)

PROTÈGE-TOI

face aux environnements toxiques de travail

Reste vigilant.e et n'hésite pas à aborder le sujet quand ...

11. Tu te présentes aux audiences sans que le collaborant ait prévenu le client que se serait toi qui plaiderait le dossier.
12. On critique souvent ton travail sans te donner des pistes d'amélioration
13. On te reproche de demander des précisions ou de poser des questions
14. On communique avec toi de manière passive-agressive ou exclusivement directive, sans forme de politesse
15. Tu n'assistes jamais (ou rarement) aux rendez-vous avec les client.es, même quand tu es celle ou celui qui travaille principalement sur le dossier.
16. On t'interdit d'avoir une clientèle personnelle ou la charge de travail qui t'est imposée ne te permet pas de développer une clientèle personnelle
17. On te reproche de partir pour des audiences / permanences personnelles
18. On t'envoie des SMS tardifs ou le week-end et ne respecte pas tes temps de déconnexion et de repos
19. Tu réalises des nocturnes (travail de nuit)
20. Tes horaires de travail / tes vacances sont imposées
21. On te prend pour prétexte pour justifier des erreurs auprès des clients

STOP ! DEMANDE DE L'AIDE !

Ta relation de travail est constitutive de harcèlement moral si, de manière répétée,...

22. Tu subis des critiques sur ton statut de collaborateur : trop de vacances, une rétrocession trop élevée etc.
23. On te fait travailler sous pression et dans des délais excessivement courts sans justification / on te prévient le jour même de te rendre à une audience.
24. On t'exclut des déjeuners et réunions d'équipe
25. On te confie des tâches qui ne relèvent pas du collaborateur/ qui sont en lien avec la vie privée du collaborant
26. Tu évolues dans un environnement de travail où les moqueries et blagues inappropriées sont la norme
27. Le/La/Les collaborants « Pete les plomb » et hurle en cas de problème
28. On fait preuve d'agressivité à ton égard, on te crie dessus
29. On dégrade ou on permet une dégradation de tes conditions matérielles de travail (pas d'outil de travail, local exigu, isolement..)
30. On a recours à la manipulation, au chantage ou aux menaces
31. On remet systématiquement en cause tes compétences et ton analyse dans les dossiers
32. On commente ta tenue vestimentaire ou ton physique
33. On t'insulte, t'humilie ou te dénigre en public et/ou en privé
34. On t'intimide physiquement ou moralement par des violences, des gestes déplacés, des brimades et autres comportements
35. On s'immisce dans ta vie privée et personnelle en accédant à tes données personnelles
36. On te fait des remarques à caractère discriminatoire, même sous couvert d'humour. Ex : « on est pas chez les zoulous », « j'imagine que les filles c'est pas trop votre truc », « on va prendre des chinois ils sont plus travailleurs », « ma femme des ménages est des Philippines et elle est discrète comme vous »...)
37. On ne te donne plus aucune tache, ou uniquement des tâches dévalorisantes (faire les photocopies, faire uniquement les renvois aux audiences...)
38. Tu évolues dans un environnement de travail où les blagues sexistes et sexuelles sont récurrentes (blagues grivoises, insultes, circulation de vidéos suggestives...)
39. On te questionne sur ta vie sexuelle
40. On use d'une position d'autorité pour faire des avances ou adopter à ton égard un comportement inapproprié (ex : « vous avez de belles jambes », « vous devriez mettre des talons », « ne mettez pas de jupes trop courtes ça distrait »...)
41. On a recours au chantage pour t'imposer des relations sexuelles

SAF SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE